

ET MAINTENANT... QUE VAIS-JE FAIRE !

Le 14 Janvier 2016 se tiendra en seconde séance le CTL suppressions emplois destiné à entériner les 27 suppressions en Isère. Les documents préparatoires fournis par la direction, nettement insuffisants, nous ont amené à demander par mail les informations portant sur la mise en place du PTGC et du PELP au 1^{er} Septembre 2016, ainsi que sur la suppression probable d'une brigade de vérification (BDV) sur Grenoble. Une peccadille nous direz-vous !!!

Les réponses apportées (partiellement ou pas du tout) amènent les questions suivantes :

Dans l'immédiat : Suis je concerné(e) par la restructuration ?

Faut-il que je participe au mouvement national ? (date limite le 22/01/16)

Mais aussi : Que se passera-t-il pour mon service, et donc pour moi, en 2017 ou 2018 ?

Curieusement certains agents ont été contactés hier soir (sic) par la direction, après l'intervention de collègues, afin de les informer de leur sort ! Nos démarches n'étant bien évidemment pas en rapport avec le "réveil de la farce" de la direction ...A dix jours de la date limite de dépôt des mutations, pour une décision qui peut changer radicalement le cadre et le rythme de la vie des agents, **de qui se moque-t-on ? ***

Concrètement, l'ensemble des agents affectés à la mission foncière entrent dans le périmètre de restructuration, et sont donc concernés, immédiatement ou à très court terme.

L'implantation actuelle des postes, avant suppression d'emplois (hors A+), est la suivante :

Grenoble CDIF 1 :	3A, 10B, 14C, 9B géo, 1AST (dont STD : 1A, 4B géo et 1AST)
Grenoble CDIF 2 :	1A, 3B, 4C, 2B géo
CDIF Bourgoin :	1A, 3B, 3C, 3B géo
CDIF St Marcellin :	2B, 3C, 1B géo
CDIF Vienne :	1A, 5B, 4C, 4B géo

Au 01/09/2016 :

CDIF Grenoble :	1A, 8B, 16C
CDIF Bourgoin :	1A, 1B, 3C
CDIF St Marcellin :	3C
CDIF Vienne :	1A, 3B, 3C
PELP Grenoble :	1A, 7B
PTGC Grenoble :	1A, 1B, 2C, 11B géo et 1AST
PTGC Bourgoin :	1A, 1B, 1C, 8B géo

Donc, 77 agents n'ont pas été informés officiellement et laissés dans le flou le plus total sur l'opportunité de demander une mutation, que leur poste soit supprimé ou non, et avec quelle priorité ?

A très court terme, la question du maintien de la mission foncière dans plusieurs résidences va se poser, ne serait-ce que par rapport au nombre d'emplois restant implantés. A titre d'exemple, Saint Marcellin où il ne restera plus que 3 agents C au 1^{er} septembre 2016, mais aussi le transfert des modèles H de la Tour du Pin et de Bourgoin Jallieu vers Vienne prévu au 1^{er} septembre 2017 (cf. M Le Directeur).

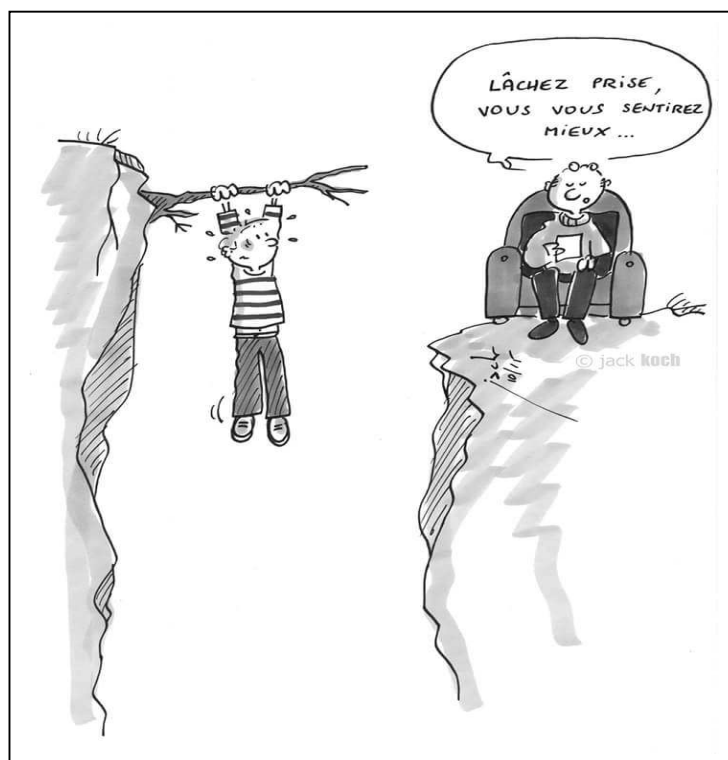
Quant aux BDV, la non-réponse de la Direction est la suivante :

*"la structuration du métier contrôle fiscal : Elle sera présentée à l'occasion d'un prochain CTL.
le Tagerfip : (...)S'agissant des BDV, le dossier sera examiné à l'occasion d'un prochain CTL."*

"Jean Pierre Pery réunira très prochainement les vérificateurs sur ce sujet."

Cela laisse rêveur, sachant qu'il n'y aura pas d'autre CTL, que celui pour lequel on demandait légitimement ces renseignements (!!!), avant la date butoir des demandes de mutations du 22/01/2016. **De qui se moque-t-on ? ***

Notre direction étant prompte à mettre en place les nouvelles structures imaginées par la DG, nous pouvons "raisonnablement" être inquiets sur l'avenir de nos missions et de nos emplois dans le département de l'Isère.



***MAIS DE QUI SE MOQUE-T-ON ?**

- Réponse A : des agents ☐
- Réponse B : des agents ☐
- Réponse C : des agents ☐
- Réponse D : A-B et C ☐

Nous sommes à votre disposition pour toutes vos interrogations bien évidemment
(solidairesfinancespubliquesddfip38@dgfip.finances.gouv.fr)